

USAGES AUTORISÉS										
HABITATION		Type de bâtiment								
		Isolé	Jumelé	En rangée						
		H1 Logement		Nombre de logements autorisés par bâtiment			Localisation	Projet d'ensemble		
	Minimum	14	0	0						
	Maximum		0	0						
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE										
R1 Parc										
BÂTIMENT PRINCIPAL										
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements		
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + ou 105m ² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES				21 m		2	6			
NORMES D'IMPLANTATION		Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES		6 m	4.5 m	9 m		7.5 m		20 %	4 m ² /log	
NORMES DE DENSITÉ		Superficie maximale de plancher				Nombre de logements à l'hectare				
		Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal		
		Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment						
		2200 m ²	2200 m ²	1100 m ²		30 log/ha				
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT		Pourcentage minimal exigé								
		Façade			Mur latéral			Tous Murs		100%
								Clin de fibrociment		
								Bloc de béton architectural		
								Pierre		
								Brique		
								Panneau préfabriqué		
						Planche de bois				
		Matériaux prohibés :								
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES										
TYPE										
Axe structurant A										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 60 % - article 585										
ENSEIGNE										
TYPE										
Type 1 Général										

USAGES AUTORISÉS																			
HABITATION																			
H1 Logement		Type de bâtiment			Localisation					Projet d'ensemble									
		Isolé	Jumelé	En rangée															
		Nombre de logements autorisés par bâtiment																	
		Minimum	4	0	1						X								
		Maximum	10	0	2														
nombre maximal de bâtiments dans une rangée																			
10																			
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE																			
R1 Parc																			
BÂTIMENT PRINCIPAL																			
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
		Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements											
		mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +	3 ch. ou + ou 105m ² ou +										
DIMENSIONS GÉNÉRALES				16 m		2	3												
NORMES D'IMPLANTATION																			
		Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément										
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES																			
		4 m	3 m			4 m		25 %											
NORMES DE DENSITÉ																			
Superficie maximale de plancher					Nombre de logements à l'hectare														
		Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal											
Ru 2 E f		Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment															
		2200 m ²	2200 m ²	1100 m ²		30 log/ha													
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT																			
Pourcentage minimal exigé																			
Façade				Mur latéral			Tous Murs			100%									
										Brique									
										Fibrociment									
										Panneau usiné en béton ou en métal									
										Pierre									
										Bois									
Bloc de béton architectural																			
Panneau de fibrociment																			
Matériaux prohibés :																			
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES																			
TYPE																			
Axe structurant A																			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES																			
Le stationnement en façade est autorisé pour tout usage - article 620																			
ENSEIGNE																			
TYPE																			
Type 1 Général																			